

SATIMO
Société anonyme au capital de 504 746 euros
Siège social : 22 avenue de la Baltique 91953 Courtaboeuf
340 342 153 R.C.S. Evry

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU
28 septembre 2007

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, afin, dans un premier temps, de vous rendre compte de l'activité de la société SATIMO, des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels.

Les comptes au 31 mars 2007, comportant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, ont été établis suivant les normes, principes et méthodes du plan comptable.

Il vous sera également rendu compte dans un instant de la mission de votre Commissaire aux Comptes.

Ses rapports, ceux de votre Conseil, de même que les comptes, le bilan et les documents ou renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions réglementaires.

Conformément aux dispositions légales, nous vous présentons notre rapport de gestion :

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I- Evènements marquants et évolution de l'activité de l'entreprise.

A 17 021 916 euros, le chiffre d'affaires de l'exercice 2006-2007 est en croissance de 36 % par rapport à l'exercice clos le 31 mars 2006.

Cette croissance est une donnée récurrente de la progression de la société depuis ces dix dernières années.

La rentabilité atteint cette année en résultat net après impôt le taux de 16%

II- Activité sociale

L'effectif au 31 mars 2007 est de 65 personnes et se décompose en :

- ❖ 65 CDI
- ❖ 41 Cadres et 24 Employés et Agents de Maîtrise

Cet effectif, en progression de 20 personnes par rapport au 31 mars 2006, reflète d'une part la croissance de l'activité de l'entreprise et d'autre part, la politique active de recrutement sur le département de Recherche et Développement.

Ces recrutements comprennent majoritairement des ingénieurs venus renforcer le département de R & D et des techniciens d'installation et de maintenance. Notons également l'arrivée d'une responsable des ressources humaines.

III- Résultats économiques et financiers

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007 :

. Le chiffre d'affaires s'est élevé à 17 021 916 euros hors taxes contre 12 560 428 euros pour l'exercice précédent; avec notamment 15 394 933 euros de chiffres d'affaires réalisés à l'exportation.

L'accroissement des ventes en Asie qui passent de 4 521 754 euros à 7 998 924 euros, soit 77% d'augmentation, est dû à notre dynamisme commercial dans cette région (effectifs passés de 3 à 10 personnes).

La percée de l'activité dans le secteur automobile se poursuit avec le premier contrat signé avec un sous traitant.

Plus que jamais, l'activité concernant le contrôle non destructif apparaît comme prometteuse. Les nombreux contacts pris à ce jour permettent d'envisager un développement très important de cette activité dans les prochaines années.

. Le total des produits d'exploitation s'élève à 19 427 616 euros comprenant 1 622 5238 € de production immobilisée due, en 2006/2007 à l'utilisation d'un compte de production immobilisée pour l'activation des frais de développement.

. Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 15 885 329 euros pour 11 466 596 euros au titre de l'exercice précédent.

. Le résultat d'exploitation ressort à + 3 542 288 euros contre + 2 421 255 euros pour l'exercice précédent.

. Le résultat financier se situe à 51 964 euros au 31 mars 2007 contre 242 146 euros au 31 mars 2006.

Compte tenu de ces éléments, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à + 3 594 251 euros au titre de l'exercice 2006/2007 pour + 2 663 401 euros pour l'exercice clos au 31 mars 2006.

Le résultat exceptionnel se situe à – 88 579 euros au 31 mars 2007. Il est essentiellement constitué de charges de loyer afférentes aux anciens locaux Satimo non occupés jusqu'à l'échéance du bail en mai 2008.

L'impôt sur le résultat s'élève au 31 mars 2006 à 658 180 euros. Cette charge inclus un crédit d'impôt recherche de 400 221 euros.

Au 31 mars 2007, le total du bilan de la Société s'élevait à 22 089 578 euros. Il s'élevait à 18 673 083 euros au 31 mars 2006.

L'essentiel de la variation des postes de l'actif du bilan concerne les frais de recherche et développement qui passent de 1 549 295 euros au 31 mars 2006 à 2 335 904 euros au 31 mars 2007, soit une progression de 786 609 euros sur l'exercice, et le poste clients qui passe de 7 791 394 euros au 31 mars 2006 à 10 479 66 euros au 31 mars 2007. Cet accroissement du poste client reprend la contrepartie des encours et est directement lié à l'augmentation du niveau de l'activité sur le dernier trimestre de l'exercice. Le compte client proprement dit s'élevait au 31 mars 2007 à 4 048 234 euros. Les comptes clients sont provisionnés à hauteur de 314 717 euros.

Concernant le passif, les fonds propres passent de 13 870 786 euros à 16 324 888 euros. Le poste fournisseur passe de 3 143 462 euros au 31 mars 2006 à 3 503 158 euros au 31 mars 2007. Les autres postes du passif n'appellent pas de commentaires particuliers, la croissance des dettes fiscales et sociales étant la conséquence de l'accroissement de l'effectif ainsi que du niveau de chiffre d'affaires.

IV- Situation de l'endettement

Les dettes bancaires et financières s'élèvent à 53 951 euros au 31 mars 2007

V- Activité de Recherche et Développement

Durant cet exercice, l'entreprise a maintenu son effort en matière de recherche et développement, soit 1 622 538 euros. Cela représente 10 % du chiffre d'affaires au 31 mars 2007 contre 8 % au 31 mars 2006.

Le programme de recherche a été structuré de façon à répondre aux exigences d'un programme « Crédit Impôt Recherche ». Le crédit d'impôt recherche (CIR) pour 2005 s'élève à 400 221 euros.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

L'activité commerciale de l'entreprise depuis la clôture de l'exercice est en phase avec le budget. Les chiffres ne portant que sur 1 mois ne sont pas significatifs.

PERSPECTIVES D'AVENIR

L'objectif de chiffre d'affaires prévisionnel 2007/2008 est attendu en croissance de 20 % par rapport à 2006/2007.

Les projets de Recherche et Développement se poursuivront sur l'exercice 2006/2007 au même rythme que sur l'exercice précédent.

PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2004 :

En date du 31 mars 2007 les salariés de Satimo détenaient 25 % du capital de la Société.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2007 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

PRISES DE PARTICIPATIONS (DETENTIONS D' ACTIONS OU DROITS DE VOTE) SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE, OU PRISE DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES ; CESSIONS DE TELLES PARTICIPATIONS)

Conformément aux dispositions de l'article L 233-7 du Code du Commerce, nous vous informons que la Société n'a, au cours de l'exercice, pris aucune participation nouvelle ou cédé de participation.

ACTIVITE ET RESULTAT DES FILIALES (MEME ETRANGERES)

La société n'a pas de filiale.

MODIFICATIONS APPORTEES AU MODE DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS OU AUX METHODES D'EVALUATION SUIVIES LES ANNEES PRECEDENTES

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice sont identiques à celles de l'exercice précédent. Nous rappelons, comme indiqué au paragraphe II du présent document, le changement de méthode comptable en ce qui concerne les actifs.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit 2 847 492 euros, de la manière suivante :

Report à nouveau : 2 043 993 euros
Dividendes : 803 199 euros

Après affectation des résultats, le poste « report à nouveau » s'établira à 4 045 054 euros.

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE A LAQUELLE LE RAPPORT EST ETABLI

En date du 30 juin 2007, la société SATIMO a acheté 100% des actions de la société ANTENNESSA.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément à la loi, nous vous rappelons que la société a versé les dividendes suivants :

Exercice clos le 31 mars 2004	228 855 euros
Exercice clos le 31 mars 2005	381 425 euros
Exercice clos le 31 mars 2006	630 932 euros

Nous vous proposons de verser 803 199 euros de dividendes au titre du présent exercice.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a pas enregistré de dépenses ou de charges non déductibles visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts (amendes).

INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1, al. 3, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans d'autres sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

Philippe Garreau	aucun autre mandat
Gianni Barone	aucun autre mandat
Pascal Gigon	Gérant Sarl GFC
Agnes Mestreau	aucun autre mandat
Bruno Rivet	-Représentant permanent de Seventure Venture au Conseil d'Administration de Bottin -Représentant permanent de Seventure Venture au Conseil d'Administration de Delia System -Représentant permanent de Seventure Venture au Conseil d'Administration de Polyspace

- Censeur au Conseil d'Administration de Monte Cristo Multimédia
- Censeur au Conseil de Surveillance d'Alchimer
- Membre du conseil de surveillance de L4 Logistics

DIRECTION GENERALE DE LA SOCIETE

Conformément à l'article 148 alinéa 1 du décret du 23 mars 1967 modifié par le décret du 3 mai 2002, nous vous informons de l'option prise par le Conseil d'Administration en vertu des dispositions de la loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) et portant sur les modalités de direction générale.

Le Conseil d'Administration, lors de sa séance du 28 septembre 2001 a décidé d'opter pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

RENOUVELLEMENT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le conseil d'administration a nommé commissaire aux comptes, en remplacement de la société Ernst and Young dont le mandat était arrivé à échéance, la société CERA représentée par Monsieur Daniel Buchoux, et Monsieur Sallé de Chou commissaire aux comptes suppléant.

POINT SUR LES ADMINISTRATEURS

Le conseil d'administration a enregistré le 30 avril 2007 la démission de Monsieur Eric Beaumont et a nommé à titre provisoire Monsieur Raymond Boch. Ces changements prendront un caractère définitif lors de la prochaine assemblée.

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA REPARTITION DU CAPITAL ET L'AUTOCONTROLE

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons que :

Monsieur Philippe Garreau détient plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société,

Monsieur Per Olav Iversen détient plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société,

Monsieur Jean Charles Bolomey détient plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société,

Madame Francine Loiseau détient plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société,

La société Jousse Morillon Investissement SA détient plus de 5% du capital social et des droits de vote de la Société.

TABLEAU DES RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Au présent rapport est joint le tableau visé à l'article 148 modifié du décret du 23 mars 1967, et faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

TABLEAU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN MATIERE D' AUGMENTATION DE CAPITAL

Tableau des délégations consenties au conseil d'administration en matière d'augmentation de capital

<u>Date de l'assemblée générale des actionnaires</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
16 mai 2005	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription, dans la limite d'un montant nominal global de 260.000 euros	16 novembre 2007	Le conseil d'administration n'a pas encore utilisé cette délégation
16 mai 2005	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription par appel public à l'épargne, dans la limite d'un montant nominal global de 260.000 euros	16 novembre 2007	<u>28 juin 2005</u> : Augmentation du capital social d'un montant de 103 246 euros, pour le porter à 504.746 euros, par l'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'appel public à l'épargne, de 516 228 actions ordinaires au prix de 17,77 euros l'une, soit 0,20 euros de valeur nominale et 15,57 euros de prime d'émission, à libérer intégralement en numéraire par versements en espèces.

<u>Date de l'assemblée générale des actionnaires</u>	<u>Objet de la délégation</u>	<u>Date d'expiration</u>	<u>Date et modalités d'utilisation par le conseil d'administration</u>
16 mai 2005	Délégation de compétence consentie au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation au capital de tout ou partie des réserves, bénéfices ou primes et par émission et attribution gratuite d'actions nouvelles ou par élévation du nominal des actions ou encore par l'emploi conjugué de ces deux procédés, dans la limite d'un montant nominal global de 260.000 euros.	16 novembre 2007	Le conseil d'administration n'a pas encore utilisé cette délégation
31 octobre 2006	Délégation conseil d'administration d'émettre 8.000 bons de souscription d'actions ordinaires (BSA) au profit de Monsieur Pascal Gigon	31 mars 2008	<u>26 février 2007</u> Emission de 8.000 BSA Prix de souscription d'un BSA : 2,32 euros Prix de souscription d'un action sur exercice d'un BSA : 23,20 euros. BSA exerçables à compter du 26 février 2009 Durée des BSA : 10 ans à compter de leur émission.

JETONS DE PRESENCE

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'administration.

Nous vous proposons de ne verser aucun jeton de présence.

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007 tels qu'ils vous sont présentés, le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport de votre Commissaire aux Comptes, et d'affecter le résultat de l'exercice dans les conditions que nous venons de vous exposer.

Nous vous demandons également d'approuver les conclusions du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes concernant les conventions visées par les articles L 225-38 et suivants du Code de Commerce.

Enfin, nous vous demandons de bien vouloir donner quitus de leur gestion aux administrateurs.

* * *

Le Conseil d'Administration